

# Vulpe, Radu

---

## Le titre de iudex porté par Athanaric

---

Światowit 24, 313-318

---

1962

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez **Muzeum Historii Polski** w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej [bazhum.muzhp.pl](http://bazhum.muzhp.pl), gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

## LE TITRE DE IUDEX PORTÉ PAR ATHANARIC

Athanaric fut un des grands chefs que les Thervinges ou Visigoths eurent à l'époque de leur séjour dans les contrées orientales de la Dacie. Durant un règne de plus de trente ans, il s'illustra par ses vertus guerrières, par son autorité, son caractère fier et ferme, son attachement aux traditions. Comme preuve du prestige exceptionnel dont il jouissait aussi bien parmi ses sujets qu'aux yeux des Romains, il suffit de rappeler les grands égards avec lesquels il fut accueilli en l'an 381 par l'empereur Théodose, ainsi que les magnifiques funérailles qu'on lui fit lors de sa mort à Constantinople. Il fut un roi par excellence, un des plus fameux de son temps<sup>1</sup>.

Cependant les textes les plus autorisés ne lui donnent pas ce titre. Il est vrai que plus tard, dans les sources, il apparaît comme *rex* ou βασιλεύς<sup>2</sup>, mais ses contemporains, qui connaissaient mieux sa position, ne l'appellent que du nom de *iudex*. C'est ainsi qu'Ammien Marcellin le présente: comme *Thervingorum iudex* (XXXI, 3, 4) ou *iudex potentissimus* (XXVII, 5, 6). Dans l'oeuvre de cet éminent historien du IV<sup>e</sup> siècle, qui nous fournit les meilleurs renseignements au sujet des Thervinges pendant leur séjour au nord du Danube et qui, en ancien *miles protector* de l'empereur Valens, tenait ses informations de sour-

<sup>1</sup> Pour l'histoire d'Athanaric cf. R. Pallmann, *Die Geschichte der Völkerwanderung von der Gothenbekehrung bis zum Tode Alarichs*, Gotha 1863, p. 70—141; E. Wietersheim-F. Dahn, *Geschichte der Völkerwanderung*, 2<sup>e</sup> édition, I, Leipzig 1880, p. 545; II, Leipzig 1881, pp. 7 et suiv., 32—34, 57—58, 66—67, 353, 358; O. Seeck, *Athanarichus*, dans P.-W., *Real-Enc.*, s. v.; C. Patsch, *Beiträge zur Völkerkunde von Südosteuropa*, III. *Die Völkerbewegungen an der unteren Donau in der Zeit von Diokletian bis Heraklius*, 1. *Bis zur Abwanderung der Goten und Taifalen aus Transdanuvien*, Vienne 1928 (Akad. d. Wiss. in Wien, philos.-hist. Kl., Sitzungsber., 208. Bd., 2. Abhandl.), p. 42—67; L. Schmidt, *Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Völkerwanderung, Die Ostgermanen*, 2<sup>e</sup> édition, München 1934, pp. 228, 231 et suiv., 244 et suiv., 257 et suiv., 400 et suiv.

<sup>2</sup> Orose (dans *Corpus scr. eccles. Lat.*, V) VII, 346; Jordanès, *Get.*, XXVIII, 142; etc. — Dans l'inscription de Cius (Hissarlik) dans la Scythie Mineure (C.I.L., III, 7494), le titre du chef thervinges, qui devait exister dans la partie détruite de la pierre, a été reconstitué d'une façon hypothétique: [rege Athan]arico.

ces directes, Athanaric n'est jamais nommé *rex*<sup>3</sup>. De même, Auxentius, l'évêque, de Durostorum, ancien disciple d'Ulfila, donc le plus indiqué à connaître la position du chef therving, ne lui accorde que la qualification de *iudex*<sup>4</sup>. C'est du même titre qu'Athanaric est désigné par son contemporain Saint Ambroise, évêque de Milan<sup>5</sup>. Cette dénomination, qui n'est attestée pour aucun autre prince de l'antiquité, semble d'autant plus singulière qu'elle était exigée par Athanaric même. Thémistius, un autre écrivain de l'époque, se montre fort intrigué de constater, qu'il refuse le nom de roi, en lui préférant celui de juge<sup>6</sup>.

L'étonnement du rhéteur romain a été partagé aussi par la science moderne. On a essayé de trouver une explication à la curieuse préférence pour un terme dépourvu de signification dynastique et trop modeste pour convenir à l'importance et à l'éclat du chef therving. On a supposé que ce dernier aurait détenu une dignité inférieure au titre de roi, comme subalterne d'Ermanaric, le chef des Greuthunges<sup>7</sup>, ce qui est en totale contradiction avec les sources antiques, selon lesquelles Athanaric était un prince souverain, tout à fait indépendant du roi greuthunge<sup>8</sup>. On a conjecturé aussi que le prince therving ne fut pas un roi proprement-dit, mais un simple chef de tribu, ayant la priorité parmi d'autres chefs d'un rang égal<sup>9</sup>, ce qui s'accorde en prin-

<sup>3</sup> F. Dahn fait mention d'un des différents manuscrits de l'oeuvre d'Ammien Marcellin où le titre de *iudex* fut remplacé par celui de *rex* (E. Wietersheim - F. Dahn, *o. c.*, I, p. 591, note 2), mais il y s'agit, sans aucun doute, de l'intervention d'un copiste "intelligent", dont à juste raison aucun des éditeurs modernes de l'historien romain ne s'est cru obligé de tenir compte.

<sup>4</sup> Édition de G. Waitz, *Über das Leben und die Lehre des Ulfila*, Hannover 1840, p. 15, fragm. 285, ligne 9; édition de F. Kauffmann, *Aus der Schule des Wulfila, Auxenti Durostorensis epistula de fide vita et obitu Wulfilae*, Strasbourg 1899, p. 21, 10; cf. aussi I. Stoitian, *Auxentius episcop arian de Durostor*, Bucarest 1938, p. 28, ligne 22.

<sup>5</sup> Ambroise, *De spiritu sancto*, I, prol., 17 (éd. Migne, *P.L.*, 16).

<sup>6</sup> Thémistius, *Or.*, X: οὐτω γοῦν τὴν μὴν τοῦ βασιλέως ἐπονομίαν ἀπαξιοῖ, τὴν τοῦ δικαστοῦ δὲ ἀγαπᾷ

<sup>7</sup> E. Gibbon, apud G. Waitz, *o. c.*, p. 38, note 5.

<sup>8</sup> Cf. G. Waitz, *l. c.*; L. Schmidt, *o. c.*, p. 225 et suiv., Schoenfeld, *Goti*, dans P.-W., *Real-Enc.*, Spplbd. III, s. v., col. 813 et suiv. — L'indépendance des Thervinges par rapport aux Greuthunges ressort aussi de la présence d'un *vallum Greuthungorum* entre le Prut et le Dniester (Ammien Marcellin, XXXI, 3, 4, éd. Clark), qui séparait les possessions greuthunges de la Bessarabie méridionale (Ammien Marcellin, XXVII, 5, 6) des régions boisées de la Bessarabie centrale occupées par les Thervinges; cf. R. Vulpe, *Le vallum de la Moldavie inférieure et le "mur" d'Athanaric*, La Haye (Mouton & Co.) 1957, p. 47, note 50.; idem, *Верхний вал Бессарабии и проблема гребтугозов к западу от Днестра* (Le vallum supérieur de la Bessarabie et le problème des Greuthunges à l'ouest du Dniester), dans le volume *Материалы и Исследования по Археологии юго-запада СССР и Румынской Народной Республики*, Kichinev 1960, p. 259—278.

<sup>9</sup> H. von Sybel dans E. Wietersheim — F. Dahn, *o. c.*, II, p. 353, note 4.

cipe avec les normes de la société gentilice, mais sans constituer une particularité spécifique du peuple thervinges. Chez les Greuthunges Ermanaric était aussi un *primus inter pares*<sup>10</sup> et pourtant les sources l'appellent *rex*<sup>11</sup>.

L'historien roumain Vasile Pârvan, dans un important ouvrage de jeunesse<sup>12</sup>, a accordé une attention spéciale au problème du titre d'Athanaric. D'après lui, le nom de *iudex* serait dû à une influence de la population daco-romaine qui se trouvait au nord du Danube sous la domination du chef thervinges. Cette population, abandonnée par l'Empire à partir d'Aurélien, aurait conservé une organisation sociale très simple, dans laquelle il n'y aurait pas de titre supérieur à celui de „juge”, en roumain *jude* (dérivé de *iudex*). Les principales divisions territoriales des États roumains ont gardé le nom de *judet* (dérivé de *iudicium*) jusqu'à l'époque moderne. Les Daco-Romains auraient accordé aussi le nom de *jude* à leur maître visigoth. Celui-ci aurait trouvé convenable de l'adopter dans ses relations internationales au lieu de son titre germanique<sup>13</sup>. On ne saurait nier le côté séduisant de cette hypothèse, qui, apparemment, semble expliquer pourquoi Athanaric fut le seul chef germanique à porter le titre de *iudex*. Mais, considérée dans ses fondements, elle ne résiste pas à la critique. Dans la langue de la population romaine, restée après Aurélien au nord du Danube, l'acception du terme de *jude*, comme titre d'ordre social, ne pouvait avoir qu'une portée limitée, territoriale, à l'instar de son congénère *judet*. D'autre part, il n'y a pas de doute que pour la dignité suprême cette langue avait des termes spéciaux, d'une valeur absolue, conservés jusqu'à nos jours dans le roumain, tels que *domn* (> *dominus*) et *împarat* (> *imperator*). Ce n'est que du nom de *domn* que les Roumains ont appelé les princes de la Valachie, de la Moldavie et de la Transylvanie au moyen âge et à l'époque moderne.

D'autre part, si Athanaric eût voulu prendre un titre latin, il ne se serait certainement pas adressé au parler de ses humbles sujets daco-romains, mais il aurait adopté un des termes bien plus prestigieux que lui offrait le latin officiel de l'Empire, tels *rex*, *dux*, *princeps*. Seuls de pareils titres pouvaient donner aux Romains une idée de l'importance politique et militaire du chef thervinges, tandis que le mot *iudex* ne leur disait rien. Dans la nomenclature de l'Empire ce nom ne figurait qu'à exprimer de modestes fonctions d'ordre judiciaire. Il faut encore tenir compte du fait que parmi les sujets d'Athanaric il n'y avait pas trop d'éléments romanisés, vu que son domaine ne comprenait

<sup>10</sup> Cf F. Dahn dans E. Wietersheim — F. Dahn, o. c.

<sup>11</sup> Ammien Marcellin (XXXI, 3, 1) y compris; R. Vulpe, o. c., p. 39—40, note 44.

<sup>12</sup> V. Pârvan, *Contributii epigrafice la istoria crestinismului daco-roman*, Bucarest 1911, p. 151—154.

<sup>13</sup> Cette interprétation a été reprise par N. Iorga, *Histoire des Roumains et de la romanité orientale*, II, Bucarest 1937, p. 72.

pas la Dacie tout entière, comme le croyait Pârvan alors<sup>14</sup>, mais seulement les régions extracarpatiques et surtout la Moldavie, dont les Romains n'avaient occupé, avant Aurélien, qu'un très mince lambeau de terre aux approches du Danube<sup>15</sup>.

Le problème du titre d'Athararic n'a aucune chance d'être résolu du côté du monde romain. Il faut en chercher la solution dans l'organisation de la société gothique même. C'est revenir à l'idée de J. Grimm qui, il y a plus d'un siècle, inclinait à voir dans le titre de *iudex* la traduction vague d'un terme germanique<sup>16</sup>. Il pensait même au mot *faths*, „das mehr Herr als Richter bedeutet". Sans insister sur cet exemple, qui n'a rien de particulièrement convaincant pour s'imposer, d'autres savants en ont gardé le principe, en admettant que le titre de *iudex* devait correspondre à une institution traditionnelle des Visigoths<sup>17</sup>.

Mais personne n'a essayé de rattacher ce problème aux observations concernant la terminologie dynastique des Thervinges, telle qu'elle résulte de la langue gothique. Le monument par excellence de cette langue est la Bible qu'Ulfila traduisit pendant son séjour parmi les Thervinges et précisément sous le règne d'Athararic. On a remarqué que dans ce document les notions romaines de *rex* ou d'*imperator* ne sont jamais rendues par le terme *reiks*, mais par celui de *thiudans*. Le mot *reiks*, bien qu'apparenté étymologiquement au latin *rex*, a une acception beaucoup plus restreinte, ne signifiant que "chef de tribu", c'est-à-dire ce que les sources gréco-romaines rendent par ἄρχων, βασιλίσκος, *regulus*<sup>18</sup>. Chez les Irlandais celtiques le mot similaire *righ*, remontant à la même origine indo-européenne<sup>19</sup>, veut dire aussi "chef de tribu"<sup>20</sup>. Le mot *thiudans*, dérivé de *thiuda* „peuple"<sup>21</sup>, contient la notion de souveraineté générale dans les cadres d'une organisation politique indépendante.

<sup>14</sup> V. Pârvan, *o. c.*, p. 151, note 697.

<sup>15</sup> V. Pârvan, *Le camp de Poiana et la voie romaine à travers la Moldavie inférieure*, Bucarest 1913 (dans *Analele Academiei Române, Memoriile sectiunii istorice*, ser. II, t. XXXVI), p. 93—130; idem, *Dacia: An outline of the early civilizations of the Carpatho-Danubian countries*, Cambridge 1928, p. 192—193; C. Patsch, *Beiträge zur Völkerkunde von Südosteuropa*, V, 2, *Der Kampf um den Donauraum unter Domitian und Trajan* (Ak. d. Wiss. in Wien, phil.-hist. Kl., Sitzungsber., 217. Bd., 1. Abh.), Vienne 1937, p. 145 et suiv.

<sup>16</sup> J. Grimm *apud* G. Waitz, *o. c.*, p. 38, note 5.

<sup>17</sup> G. Waitz, *e. c.*, E. Wietersheim — F. Dahn, *o. c.*, II, p. 7; L. Schmidt, p. o. c. 244.

<sup>18</sup> K. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, IV, Berlin 1900, p. 187 — 188; L. Schmidt, *o. c.*; H. Hubert, *Les Germains*, Paris 1952 (*Évolution de l'humanité*, 23), pp. 53 et 69.

<sup>19</sup> Cf. aussi le sanscrite *raja*.

<sup>20</sup> H. Hubert, *Les Celtes depuis l'époque de La Tène et la civilisation celtique* Paris, 1932 (*Évolution de l'humanité*, 21 bis), p. 265.

<sup>21</sup> Cf. K. Müllenhoff, *o. c.*, IV, p. 188.

En un mot, la différence entre *reiks* et *thiudans* correspond à une hiérarchie de l'organisation sociale des Visigoths<sup>22</sup>. Cette organisation consistait en une association de tribus dirigées par des *reiks*. Le chef suprême du peuple tout entier, se trouvant au-dessus de ces *reiks*, était le *thiudans*. Pour se rendre compte de la haute signification sociale que comportait le nom de *thiudans*, il suffit de préciser que dans la Bible d'Ulfila il sert à désigner l'empereur Tibère, ainsi que le roi Hérode<sup>23</sup>.

À la lumière de ces considérations, l'explication du titre de *iudex*, porté par Athanaric, nous paraît très aisée: c'est le mot lui-même de *thiudans*, adapté à la prononciation latine et assimilé à un terme commun du latin, à la suite d'une simple confusion phonétique<sup>24</sup>.

Comme le prince thervinge était loin de se limiter à la situation d'un *reiks*, lui qui régnait sur la totalité des tribus constituant le peuple des Thervinges, il avait assurément, parmi ses sujets, le titre de *thiudans*. Il va de soi que le nom romain de *rex*, qui avait même résonance que le titre gothique de *reiks*, "chef de tribu", ne pouvait pas lui sembler convenable. C'est la raison pour laquelle il le repoussait, en exigeant qu'on l'appellât *thiudans*, sans traduction.

À la recherche d'un équivalent de ce titre germanique, les Romains crurent l'avoir trouvé dans le terme latin de *iudex*, qu'ils entendaient quasiment de la même façon; il semblait aussi contenir en quelque sorte l'idée d'arbitrage suprême qu'impliquait le rôle d'Athanaric parmi les différents *reiks* des tribus thervinges. C'est exactement l'idée que tient à exprimer Saint Ambroise lorsqu'il donne à Athanaric le titre de *iudex regum*<sup>25</sup>. C'est aussi le sens de l'expression *iudex potentissimus*, employée par Ammien Marcellin (XXVII, 5, 6) pour définir la situation du chef thervinge. Obligés de tenir compte du nom de *iudex*, les deux auteurs romains ont cherché à préciser sa signification dynastique par un attribut éclatant.

<sup>22</sup> Fr. Engels, *Der Ursprung der Familie, des Privateigentums und des Staats*, 5<sup>e</sup> édition, Berlin 1952, p. 127, note 1. Cf. aussi Wl. Antoniewicz, *Zagadnienie Gotów i Gepidów na Ziemiach Polski w okresie rzymskim*, Poznań 1951, dans "Przegląd Zachodni", nos 5—6, 1951, pp. 36—37 et 47.

<sup>23</sup> W. Streitberg, *Die gotische Bibel*, Heidelberg 1908, I, pp. 5, 35; 21, 8; 23, 40; 27, 11; 33, 15 etc.; cf. aussi II, p. 148. Cf. Fr. Engels, o. c., L'empire romain est nommé *thiudinassus* par Ulfila.

<sup>24</sup> Nous avons brièvement exposé cette thèse dans notre ouvrage cité (*Le vallum de la Moldavie inférieure et le "mur" d'Athanaric*), p. 39, note 44. — La confusion entre *thiudans* et *iudex* était d'autant plus facile que dans la prononciation gothique la consonne initiale *th* du nom de *thiudans* (exprimée par un signe spécial) faisait partie des spirantes, avec un son postdental très effacé (cf. W. Streitberg, *Gotische Elementarbuch*, Heidelberg 1910, p. 87; T. E. Karsten, *Les anciens Germains*, Paris 1931, p. 96—98), ce qui augmentait sensiblement l'ampleur de la diphtongue suivante *iu*.

<sup>25</sup> Ambroise, *De spiritu sancto*, I, prol., 17.

Naturellement, l'aversion pour le titre de *rex* n'était normale que du point de vue des Goths, auxquels ce mot semblait trop peu dire. Pour les Romains le terme de *rex*, avec son acception illimitée de "roi", βασιλεύς, reflétait pleinement le prestige du chef d'un peuple tout entier. C'est pourquoi il n'est évité que par les auteurs contemporains d'Athanaric, qui étaient au courant des prétentions du prince visigoth. Dans les sources ultérieures, celui-ci est toujours nommé *rex*.

Il reste à expliquer la singularité du titre de *iudex*, que les sources romaines n'ont enregistré que pour Athanaric. Il s'agit, à notre avis, d'un cas individuel provenant de l'orgueil et de la susceptibilité de ce prince, qui, craignant une atteinte à sa dignité dans ses rapports avec l'Empire et se méfiant d'un nom latin à apparence équivoque, exigea des Romains le respect de son titre national de *thiudans*, lequel présentait à ses yeux l'avantage de le faire paraître l'égal de l'empereur romain. L'assimilation phonétique de ce titre avec le terme banal de *iudex* n'était pas de nature à l'inquiéter, car l'équivoque qui résultait ne pouvait aboutir qu'à des superlatifs très convenables, comme les expressions "juge tout puissant" ou "juge des rois", formulées par un Ammien Marcellin ou par un Saint Ambroise.

Les autres princes goths, qui entrèrent en contact avec l'empire romain, ne se soucièrent pas de la façon dont les Romains les appelaient. Ils se contentaient des traductions ordinaires de leurs titres germaniques, probablement parce qu'ils ne se trouvaient pas dans la situation particulière d'Athanaric qui — jaloux de son indépendance, régnant sur un État puissant, peut-être le plus fort et le plus avancé parmi les organisations politiques des Germains de cette époque<sup>26</sup> et ayant des relations bien plus assidues avec l'empereur romain — devait être plus que tout autre sensible aux subtilités protocolaires qui réglaient ces relations. Lorsqu'il mourut, ses Visigoths se trouvaient déjà installés dans les provinces de l'Empire, comme fédérés. Ils étaient désormais familiarisés avec la nomenclature romaine et les successeurs d'Athanaric n'avaient plus de peine à accepter le titre de *rex* dans sa pleine acception.

Le titre de *iudex*, comme translittération de celui de *thiudans*, est relié à des circonstances uniques, mais il nous permet de surprendre un aspect normal de l'organisation sociale et politique des anciens Germains et plus particulièrement des Goths. Il nous fait apercevoir aussi la position marquante à laquelle était arrivée la puissance des Thervinges au nord du Danube, avant la débâcle que leur provoqua l'invasion des Huns de l'an 376.

<sup>26</sup> E. Wietersheim—F. Dahn, *o. c.*, II, p. 7. Cf. aussi C. Patcsh, *Beiträge zur Völkerkunde von Südosteuropa*, III, 1, p. 55.